

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2313

présenté par
M. Mendes et M. Boudié

ARTICLE 16 BIS

À l'alinéa 7, après le mot :

« phrase »,

insérer les mots :

« du deuxième alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.